

# REGLEMENT

## Grand Raid 73- Allibert Trekking

### Du 25 mai 2019

#### 1. ORGANISATION

L'association « Grand Raid 73 » en collaboration avec les communes de Cruet, La Thuile, Les Aillons et le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges organise le 25 mai 2019 le « Grand Raid 73- Allibert Trekking » en solo et relais de 2, le « Petit Savoyard » et le « 10 km des vignes ».

#### 2. CONDITIONS D'ADMISSION

Compétitions ouvertes à toute personne, homme ou femme âgé de plus de 20 ans pour le « Grand Raid 73 », de plus de 18 ans pour le « Petit Savoyard » et de plus de 16 ans pour le « 10 km des Vignes », licencié ou non.

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne sont enregistrées que si elles sont accompagnées de la photocopie de la licence FFA ou FF Triathlon en cours de validité le jour de la course, ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de la compétition ou de sa photocopie.

***Tout autre licence, quel que soit le sport ne sera pas accepté.***

En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents **et du paiement**, l'inscription ne sera pas prise en compte.

#### 3. INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne sur [www.unautresport.com](http://www.unautresport.com) ou par courrier adressé à

Grand Raid 73

Marie Claude Bois

Mairie, 484 rue Marius Canton

73800 CRUET

Les droits d'inscription comprennent : la participation à la course, la dotation d'inscription (dossards, T-shirt), le petit déjeuner et le repas d'après course pour le 73 et 23 km et dotation d'inscription pour le 10 km

#### TARIFS :

GRAND RAID 73	GRAND RAID 73 EN RELAIS (par équipe de 2)	PETIT SAVOYARD
Jusqu'au 30 avril 2019 > 60€ Du 1er au 23 mai 2019 > 70€	Jusqu'au 30 avril 2019 > 80€ Du 1er au 23 mai 2019 > 90€	> Jusqu'au 30 avril 2019 25€ > Du 1er au 23 mai 2019 28€

**Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum de 600 coureurs pour les trois courses sera atteint ou au plus tard le 23 mai 2019.**

10 KM DES VIGNES		
Jusqu'au 24 mai 2019, 20h00	> course seule 10€	> course avec repas d'après course 19€

**Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum de 200 coureurs sera atteint. Pour les Jeunes né(e)s après le 25 mai 2001, mineurs au jour de la course, une autorisation parentale est obligatoire.**

MARCHE :		
Pas de certificat médical, inscriptions possible sur place. Jusqu'au 25 mai 2019, 10h00	> marche seule 6€	> marche avec repas 15€

## 4. PARCOURS

**A** : Le Grand Raid 73 solo et relais de 2 en semi auto suffisance

Distance :

Solo : 73km avec 4800m de D+

**Relais à la station des Aillons** : 1er relais, 40.7 Km 2900D+, 2ème relais 32.3Km 1900D+, le transport n'est pas pris en charge par l'organisation.

3 barrières horaires, 4 ravitaillements et 1 point d'eau

Lac de la Thuile, km 18.6, ravitaillement solide, barrière horaire à 9h30 départ du poste

Côtes Gueulets, km 33,2, point d'eau

Les Aillons, km 40,7, ravitaillement solide, barrière horaire à 14h départ du poste

Mont Pelat, km 58, ravitaillement solide, barrière horaire à 19h00 départ du poste

Monlambert, km 68,3, ravitaillement solide

Temps limite de course 18h00.

Tout coureur hors délai sera arrêté et rapatrié à l'arrivée et ne sera pas classé.

### **B : Le Petit Savoyard**

Distance : 23km avec 1450m de D+

1 barrière horaire, 2 ravitaillements

Lac de la Thuile, km 7,5, ravitaillement solide, barrière horaire 11h30 départ du poste

Nécuidet, km 16, ravitaillement solide.

### **C : 10 km des Vignes**

Distance : 10 km avec 500m de D+

1 ravitaillement boisson Route du Marocaz, km 6

### **D : Marche**

Distance : environ 10km avec 250m de D+. Ravitaillement festif à mi-parcours.

## 5. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

### **A : Grand Raid 73**

- Réserve d'eau de 1.5l minimum au départ de chaque ravitaillement
- Gobelet personnel (il n'y aura pas de gobelets sur les tables de ravitaillement)
- Couverture de survie
- Lampe en état de marche
- Sifflet
- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps en montagne
- Réserve alimentaire

## **B : Petit Savoyard**

- Réserve d'eau de 0,5l au minimum au départ de chaque ravitaillement
- Réserve alimentaire conseillée
- Gobelet personnel (il n'y aura pas de gobelets sur les tables de ravitaillement)

## **C : 10 km des Vignes**

- Gobelet obligatoire (il n'y aura pas de gobelets sur les tables de ravitaillement)

Des contrôles inopinés auront lieu sur le parcours, et tout coureur ne possédant pas son matériel obligatoire sera disqualifié.

## **6. ANNULATION**

L'annulation de l'inscription n'est possible que dans les cas suivant :

- un accident, maladie ou décès du coureur lui-même
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation, ou un décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédents la course.

En cas d'accident ou maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Tout autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande d'annulation devra être adressée au Grand Raid 73 par courrier exclusivement au plus tard 8 jours avant l'épreuve. Les demandes seront traitées dans les 2 mois qui suivent l'épreuve.

Pour toute demande faite :

- avant le 31 mars 2019, remboursement des droits d'inscription réellement encaissés, moins 5€ pour frais de dossiers.
- du 1er avril au 19 mai 2019, remboursement de 60% des droits d'inscription réellement encaissés.
- au-delà du 19 mai 2019, aucun remboursement ne sera effectué.

## **Changement de parcours :**

Les changements de parcours seront pris en compte jusqu'à la date de clôture des inscriptions, soit le 23 mai 2019, sous réserve du versement des éventuels surcoûts.

- Aucun remboursement ne sera effectué.

## **7. MISE HORS COURSE**

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- absence de dossard
- falsification de dossard
- absence du matériel obligatoire
- retard au départ de la compétition
- non pointage aux postes de contrôle
- pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritux).
- refus de se faire examiner par un médecin
- dépassement du temps maxi autorisé aux postes de contrôle

- ravitaillement par une aide extérieure en dehors des zones de ravitaillement.

Toute personne souhaitant porter réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du jury de course.

Les décisions seront sans appel.

## **8. ENVIRONNEMENT**

Respectons la nature.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans coupe.

En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade irrémédiablement.

Ne jetez ni emballage, ni mouchoir. Respectez la faune et la flore.

Cela permettra à tous de profiter pleinement de ce superbe parc naturel régional du massif des Bauges et d'y revenir.

Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié

## **9. ASSURANCE**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès de la MAIF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

## **10. SECURITE**

Des postes de sécurité seront implantés sur plusieurs points du parcours.

Ces postes seront en liaison radio avec le PC course.

Une équipe médicale sera présente toute la durée de l'épreuve.

Les médecins officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

## **11. METEO**

En cas de conditions météorologiques défavorables et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou modifier le parcours et/ou modifier les barrières horaires.

Les engagements restant acquis.

Toute décision sera prise par le jury de l'épreuve.

## **12. CONTROLE – ABANDON**

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de l'épreuve.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou contrôle le plus proche et lui remettre son dossard et la puce chronométrique.

## **13. REMISE DES DOSSARDS**

Les dossards seront remis à la salle des fêtes de Cruet.

Pour le Grand Raid 73 solo et relais de 2 :

- vendredi 24 mai 2019 de 15h00 à 19h00 et samedi 25 mai 2019 de 3h00 à 4h00

Pour le Petit Savoyard :

- vendredi 24 mai 2019 de 15h00 à 19h00 et samedi 25 2019 mai de 7h00 à 8h30

Pour le 10 km des Vignes

- vendredi 24 mai 2019 de 15h00 à 19h00 et samedi 25 mai 2019 de 7h00 à 9h00

## **14. DEPARTS**

**Grand Raid 73 solo et relais de 2** : départ le 25 mai devant la salle des fêtes de Cruet à 5h00 précédé d'un briefing à 4h45

**Petit Savoyard** : départ le 25 mai devant la salle des fêtes de Cruet à 9h00 précédé d'un briefing à 8h45

**10 km des Vignes** : départ le 25 mai devant la salle des fêtes de Cruet à 9h30 précédé d'un briefing à 9h15

**Marche** : départ le 25 mai devant la salle des fêtes de Cruet à 9h45

## **15. CLASSEMENTS – RECOMPENSES**

Des récompenses seront attribuées aux 5 premiers des classements hommes et femmes sur le 73km solo et aux premières équipes relais Femme, Homme et Mixte et 3 premiers hommes et femmes sur le 23km et 10km.

Un lot aux premiers de chaque catégorie H et F non cumulable avec le précédent sur le 73 et 23 km.

Un souvenir finisseur à tous les arrivants du Grand Raid 73 solo.

## **16. DROIT IMAGE**

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

## **17. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

## **18. CONDITIONS GENERALES**

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

### **Renseignements**

René Blad : 06 81 24 83 71

Catherine Morin : 06 85 70 78 84

[gr73.contact@laposte.net](mailto:gr73.contact@laposte.net)  
<http://www.grandraid73.fr>

### **Contact inscriptions**

Marie Claude Bois : 06 82 08 27 14